

Image not found or type unknown



Compte bancaire de la COPROPRIÉTÉ

Par **Vero74130**, le **20/09/2019** à **13:34**

Bonjour notre copro possède un compte bancaire pas de soucis de ce côté là mais voilà celui ci à été ouvert par l ancien syndic bénévole et comme elle à la signature du compte elle ce permets de prendre de l argent sur le compte la banque ne veut rien savoir il me semblait que le compte appartenait aux copropriétaires et que seuls les personnes élu pouvait toucher au compte bancaire ce qui plus son cas merci de la réponse